

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 9 septembre 2008

Le neuf septembre deux mille huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX-PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Pierre JACQUIS.

Etaient présents : Pierre JACQUIS, Francis LAMBERT, Yves PHILIPPE, Jean-François CHERREY, Gérard HOTTE, Ysabel PLUSQUELLEC, Laurent MATHIRON, Catherine DIENNE, Olivier PARISOT.

Pouvoir : Joël LAGOGUEY donné à Pierre JACQUIS

Absent excusé : Jacques CHAMPAGNE

Secrétaire de séance : Yves PHILIPPE.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de transférer des crédits entre « opérations pour compte de tiers » car pour certaines installations l'enveloppe budgétaire a été sur évaluée et pour d'autres sous évaluée. L'essentiel étant de conserver l'enveloppe globale à l'identique. Puis il propose une Décision Modificative au Budget de la Commune permettant d'ajouter des crédits aux opérations pour compte de tiers N° 12, 18, 23, 45, 46, 49 et 59 et d'en retirer aux opérations pour compte de tiers N° 29, 47 de la manière suivante :

4581 12 = + 130 €	4582 12 = + 130 €
4581 18 = + 2000 €	4582 18 = + 2000 €
4581 23 = + 140 €	4582 23 = +140 €
4581 29 = - 2000 €	4582 29 = - 2000 €
4581 45 = + 50 €	4582 45 = + 50 €
4581 46 = + 250 €	4582 46 = + 250 €
4581 47 = - 900 €	4582 47 = - 900 €
4581 49 = + 130 €	4582 49 = + 130 €
4581 59 = + 200 €	4582 59 = + 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité.

FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire propose la mise à l'assiette pour 2009 des parcelles 35 – 15-16 par l'ONF.

Les délais d'exploitation sont jugés trop courts (1^{er} mars 2010 et 15 avril 2010). Si l'abattage des arbres ne se fait pas avant le 1^{er} décembre 2009, le travail d'affouage ne pourra pas se faire dans de bonnes conditions.

La Commission FORET se réunira prochainement.

LAVOIR ET LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention de deux subventions concernant le local technique attenant au lavoir :

- l'une de l'Etat de 30 %
- l'autre du Conseil Général de 30 %

QUESTIONS DIVERSES

- Le locataire du Multiservice fait remarquer à la commune qu'il a des soucis de chauffage, d'électricité, de fenêtres et volets. Monsieur le Maire se charge de contacter les artisans concernés.
- Il est demandé à ce que la route de Chêne Millot soit refaite. Monsieur le Maire explique que la commune envisage la réfection de certaines routes, dont celle de Chêne Millot.